8 Mars : Journée internationale des droits des femmes

La journée internationale des droits des femmes est l'occasion pour la FSU Territoriale de mettre en avant ses revendications pour l'égalité professionnelle.

Dans la fonction publique, et en particulier dans le versant territorial, si les femmes représentent en effet la majorité des effectifs, elles sont celles qui touchent les salaires les plus bas.

FEMMES essentiELLES, ÉGALITÉ pas optionnELLE !

Les cadres d'emplois les plus féminisés sont en effet les moins bien valorisés : ATSEM, métiers des filières santé, sociale et médico-sociale, auxiliaires de puériculture, de soins, agents sociaux, personnels d'entretien…

L'expertise et la pénibilité de ces métiers ne sont souvent pas reconnues ni par le régime indemnitaire, ni dans le déroulement de carrière.

Assurer l'égalité salariale et professionnelle

Ce sont également les femmes qui le plus souvent sont en situation de précarité et travaillent à temps partiel ou à temps non complet – situation qui va en s'aggravant depuis la loi du 6 août 2019 favorisant le recours à l'emploi contractuel.

Pour ces collègues, la précarité et les bas salaires sont une double peine.

Pour la FSU Territoriale, il y a urgence à prendre des mesures générales de revalorisation des salaires dans la fonction publique, ainsi que des mesures spécifiques pour réduire les inégalités entre les cadres d'emplois, au plan national et local.

Si le dégel du point d'indice est nécessaire, il faut aussi souligner que de trop nombreuses collectivités n'ont pas encore mis en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle, en particulier le volet destiné à réduire les inégalités salariales, pourtant obligatoire.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

La FSU Territoriale rappelle ses revendications en matière d'égalité professionnelle :

- **Le dégel du point d'indice,**
- **La revalorisation des cadres d'emplois majoritairement occupés par des femmes,**
- **Un plan de titularisation de toutes et tous les précaires,**
- **La mise en œuvre des plans d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes avec des objectifs chiffrés de réduction des inégalités.**

LA FSU VEILLE À L'APPLICATION DES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Syndicat Départemental F.S.U. Territoriale SNUTER 59
Hôtel du Dauphin, n°70 Place d'Armes 59500 DOUAI
Tél : 03-27-96-02-29 OU 06-21-63-47-61 Email : fsu-communauxdouai@wanadoo.fr
Blog: http://sdu5962-snuclias-fsu.hautetfort.com